

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le vingt-huitième (28e) jour de mars 2017, à 19 h au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers (ères) suivants (es) : Monsieur Daniel Magny, Madame Diane Jacob, Monsieur Edgar Gervais, Monsieur Yves Bellemare,

Absents : Madame Julie L'Heureux, conseillère et Monsieur Jean Sanschagrin, conseiller

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres du conseil.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

2017-03-64

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Consultation sur le projet de règlement #203-2017 modification au règlement de zonage # 203-2011
- 04 Certificat de la trésorière suite à la journée d'enregistrement portant sur le règlement d'emprunt #293-2017
- 05 Résolution programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes de l'année 2016
- 06 Addenda entente intermunicipale de délégation de compétences pour le projet d'assainissement des eaux
- 07 Modifier la résolution n°2015-04-62, demande de certificat d'autorisation à l'environnement pour le prolongement des services d'eau et d'égout
- 08 Mesurage des boues et engagement de la municipalité
- 09 Réparation de bornes fontaines
- 10 Projet école Plein Soleil – demande de bacs
- 11 Projet présenté par la Corporation de développement de Hérouxville au programme Fonds des petites collectivités
- 12 Questions
- 13 Levée de la séance

- Adoptée –

## **03 Consultation sur le projet de règlement #203-2017 modification au règlement de zonage # 203-2011**

Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et en environnement explique les modifications qui seront apportées au règlement de zonage numéro 203-2011 dont : ajout dans la zone 18-P-Af de la sous-classe matières résiduelles, regroupement particulier « matériaux secs, écocentre et autres matières résiduelles », ajout d'une nouvelle zone 105 Ca dans le périmètre urbain. Cette nouvelle zone possède les mêmes usages et prescriptions que la zone 71 Ca à l'exception des usages de casse-croûte et kiosque de vente et étalage extérieur temporaire.

Une personne du public est présente dans la salle.

Parmi les questions, il y a le transit des matières au site de matériaux secs projeté sur le terrain de l'assainissement des eaux., le genre de commerces qui pourra s'installer dans la nouvelle zone 105 Ca puisque situé à proximité d'un secteur résidentiel.

**04 Certificat de la trésorière suite à la journée d'enregistrement portant sur le règlement d'emprunt #293-2017**

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 293-2017 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 666 671 \$ décrétant l'exécution de travaux de voirie dans le rang Saint-Pierre Nord ».

Je soussignée, Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Hérouxville certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du processus de consultation est de 1120.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 123.

QUE le nombre de demandes faites est de 0.

QUE le règlement numéro 293-2017 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Lecture faite.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Hérouxville, le 28 mars 2017.

Denise Cossette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-03-65

Proposé par : Daniel Magny  
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'accepter le certificat de la trésorière déposé séance tenante suite à la journée d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 293-2017.

- Adoptée -

**05 Résolution programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes de l'année 2016**

2017-03-66

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 106 488 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les Interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Edgar Gervais  
Appuyé par : Yves Bellemare

Et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Hérouxville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- Adoptée -

**06 Addenda entente intermunicipale de délégation de compétences pour le projet d'assainissement des eaux**

2017-03-67

ATTENDU l'entente relative aux services professionnels reliés au projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur du lac à la tortue intervenue entre les parties en 2016 ;

ATTENDU QUE le mode de paiement établi ne tient pas compte des modalités applicables, des financements à court et long terme, ainsi que des subventions à recevoir ;

ATTENDU QU'il est donc nécessaire de modifier l'article 9.0 relatif aux paiements de manière à tenir compte des éléments mentionnés ci-haut ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Yves Bellemare  
Appuyé par : Diane Jacob

Et il est résolu :

Que la municipalité de Hérouxville autorise le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale, Madame Denise Cossette, à signer l'addenda à l'entente intermunicipale de délégation de compétences à intervenir entre la Ville de Shawinigan et la Municipalité de Hérouxville, entente relative aux services professionnels reliés au projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur du Lac à la Tortue.

- Adoptée -

**07 Modifier la résolution n°2015-04-62, demande de certificat d'autorisation à l'environnement pour le prolongement des services d'eau et d'égout**

2017-03-68

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin des services d'un ingénieur pour la confection de plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de son projet de développement résidentiel situé dans le secteur de la route Paquin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Edgar Gervais  
Appuyé par : Daniel Magny

Et il est résolu :

QUE la municipalité de Hérouxville mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la confection des plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de son projet de développement résidentiel situé dans le secteur de la route Paquin et de présenter la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques.

QUE la municipalité de Hérouxville confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la fin des travaux.

- Adoptée –

**08 Mesurage des boues et engagement de la municipalité**

2017-03-69

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au mesurage des boues de ses étangs aérés à l'été 2017 ;

Il est proposé par : Yves Bellemare  
Appuyé par : Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE la Municipalité s'engage à faire la vidange des boues advenant le cas où cela est requis suivant le mesurage des boues.

- Adoptée –

**09 Réparation de bornes fontaines**

2017-03-70

Proposé par : Daniel Magny  
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'autoriser l'achat de pièces pour l'entretien de bornes fontaines sur notre territoire. Le prix soumis par la compagnie « Stelem » est de 4025,85 \$, taxes en sus.

- Adoptée –

**10 Projet école Plein Soleil – demande de bacs**

2017-03-71

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu d'accepter la demande déposée par Madame Isabelle Germain et Anie Lévesque, enseignantes à l'école Plein Soleil qui consiste en la fourniture d'un bac noir ainsi qu'un montant de 75 \$ leur est attribué pour l'achat d'un bac à compost.

- Adoptée –

**11 Projet présenté par la Corporation de développement de Hérouxville au programme Fonds des petites collectivités**

2017-03-72

CONSIDÉRANT le projet présenté au programme Fonds des petites collectivités pour les installations du domaine Tavibois ;

Il est proposé par : Daniel Magny  
Appuyé par : Yves Bellemare

Et il est résolu :

QUE ce conseil autorise la présentation de la demande d'aide financière au programme Fonds des petites collectivités.

Que ce conseil s'engage, par sa corporation de développement, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

- Adoptée -

-

**12 Questions :**

Aucune question

**13 Levée de la séance**

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

2017-03-73

— Adoptée —